

PETIT RAPPEL SUR LE REGLEMENT DES FACTURES

- **Votre facture est à régler dès sa réception (*depuis 2019 par courriel*)**



- **Règlement par virement (à privilégier)**

- Indiquez le libellé suivant : Nom, prénom et Mois mentionnés sur la facture

- **Règlement par chèque**

- A déposer dans la boîte de courrier de l'Amicale avec le coupon bas ou à remettre aux trésoriers ou président

- **Règlement en espèces**

- Tous les règlements en espèces se font le jeudi de 9h à 9h30 lors des permanences au kiosque (un reçu remis comme justificatif de paiement)

ATTENTION !!!

Le règlement est conditionné par mois. Si occasionnellement vous avez un retard de paiement
MERCI de fournir 1 chèque (ou virement) pour chaque facture.

1 facture = 1 chèque ou 1 virement

2 factures = 2 chèques ou 2 virements